



RÈGLEMENT 2026

16 DÉCEMBRE 2025

Dispositions générales

Organisateur

L'Ultra Tour du Beaufortain est organisé par Les Amis du Trail du Beaufortain, association loi 1901 n°0731006-386, ci-après nommée « l'organisateur », « l'organisation » ou « l'association ».

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAÏF, sous le numéro de contrat 3432611 B.

Concurrent.e

La concurrente ou le concurrent, ci-après nommé.e « le coureur », « le concurrent » ou « le participant », s'engage du fait de son inscription à respecter le présent règlement ainsi que toutes les décisions prises par la direction de course.

Mise en garde / Obligations

L'Ultra Tour du Beaufortain est une épreuve difficile qui se déroule en montagne, quelquefois sur des terrains escarpés ou dans des secteurs inaccessibles aux véhicules de secours. Les chemins empruntés demandent une bonne maîtrise technique et des qualités d'orientation indéniables. Les conditions météorologiques en montagne peuvent changer rapidement sans qu'il soit toujours possible d'en prévoir la survenue ou l'évolution.

La participation à un trail présente des risques que le participant déclare connaître et accepter. Il reconnaît être en mesure de participer à la manifestation sportive sur tous les plans.

En participant à l'épreuve, le coureur engage son entière responsabilité en cas de déclenchement d'une intervention pour lui venir en aide de quelque manière que ce soit et est redevable personnellement en intégralité des frais inhérents à cette intervention et à son rapatriement, quelle qu'en soit l'ampleur, y compris lorsque la décision d'intervention a été prise par la direction de course ou le personnel de secours.

En conséquence, chaque concurrent doit impérativement avoir souscrit une assurance individuelle couvrant les frais de recherche, de secours et d'évacuation en France. Une telle assurance est proposée lors de l'inscription.

Attention : la quasi-totalité des assurances habituelles (y compris la carte Vieux Campeur par exemple) excluent les compétitions ! Vérifiez votre contrat dans le détail ou souscrivez à cette assurance pendant l'inscription en cas de doute.

Édition 2026

Ce 18^e Ultra Tour du Beaufortain est annoncé pour une longueur d'environ 110 km et un dénivelé positif d'environ 7800 mètres.

Vendredi 17 juillet 2026 / Base de loisirs de Queige :

- Remise des dossards : entre 14 h et 20 h
- Briefing course : 18 h. La présence à cette réunion de sécurité est obligatoire.

Samedi 18 juillet 2026 / Base de loisirs de Queige :

- Remise des dossards : entre 3 h et 3 h 30 (Uniquement en cas d'obtention préalable d'une dispense de briefing course auprès de l'organisateur)
- Entrée dans le sas de départ : 3 h 30
- Départ : 4 h

Dimanche 19 juillet 2026 / Base de loisirs de Queige :

- Dernière arrivée : 10 h
- Temps limite : 30 heures soit une vitesse inférieure à 4 km/h

Les informations relatives à l'épreuve sont disponibles sur le site officiel <https://www.ultratour-beaufortain.fr> et sur nos réseaux sociaux exclusivement.

Épreuves

2 épreuves sont proposées. L'âge minimum pour participer est celui défini par la FFA (20 ans, catégorie ES).

Épreuve Solo

- Limitée à 650 coureurs (H/F) environ.

Épreuve Relais

- Limitée à 50 relais environ.
- Relais mixte ou relais féminin exclusivement.
- Choix de la section courue par équipier défini lors de l'inscription.

Attention :

- L'organisation fournit aux relayeurs un repère (type ruban) à accrocher obligatoirement à l'arrière du sac pour les différencier des coureurs solos.
- L'organisation ne prévoit pas de transports pour rejoindre ou revenir du lieu de relais.
- Le coureur **A** ne peut en aucun cas poursuivre la course au-delà de la zone de relais.
- Si le coureur **A** abandonne, le coureur **B** peut effectuer sa section en démarrant de la zone de relais au plus tôt 2 heures après le passage de la tête de course. Ses temps sont enregistrés, mais l'équipe ne sera pas classée.

Inscription

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne.

Le concurrent devra fournir par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription, au choix :

- Un scan de bonne qualité de la licence FFA (compétition, entreprise ou running) ou du Pass j'aime courir
- Un PPS (Parcours de Prévention Santé) en cours de validité à la date de l'épreuve. Celui-ci est délivré par la FFA : <https://pps.athle.fr>.

Ces documents doivent être fournis avant le 31 mai. Passée cette date, les dossiers incomplets seront déplacés en liste d'attente.

Les inscriptions, effectuées après le 31 mai, devront être accompagnées des documents nécessaires et seront intégrées à la liste chronologique. Les dossiers complets intégreront la liste des inscrits uniquement si des places sont disponibles ou se libèrent.

Les tarifs (progressifs en fonction de la date d'inscription) ainsi que la liste des différentes options proposées sont disponibles sur le site de l'UTB ou sur celui de la plateforme d'inscription.

Tout désistement est définitif. Les remboursements se feront au plus tard 2 mois après l'épreuve.

Tarifs

Date d'inscription	Solo	Relais
Janvier	140 €	180 €
Février – Juillet	160 €	200 €

Geste commercial en cas de désistement

Une option est proposée lors de l'inscription permettant de bénéficier d'un geste commercial en cas de désistement. Le montant de ce geste dépend de la date à laquelle le désistement nous est communiqué. Aucun justificatif n'est nécessaire.

Le remplacement d'un participant du relais est toléré 2 fois au maximum à condition qu'un des coureurs de l'équipe reste le même que lors de l'inscription d'origine.

Le tarif de l'option est :

- 10 € pour l'épreuve Solo
- 2 x 6 € pour l'épreuve Relais

Montant du geste commercial :

Date du désistement	Solo	Relais *	Sans option
Janvier	120 €	2 x 75 €	30 €
Février / Mars	100 €	2 x 60 €	
Avril / Mai	70 €	2 x 45 €	
Juin / Juillet			

* Si seul un des coéquipiers a pris l'option, ces montants sont divisés par 2

Annulation ou modification des épreuves

En fonction de la situation en cours (météo, autorisations, décisions des autorités, etc.), le comité d'organisation se réserve le droit :

- D'annuler les épreuves en tout ou partie
- D'adapter leurs parcours (longueur, difficulté, tracé, etc.)
- D'adapter les horaires

En cas d'annulation totale hors cas de force majeure, les coureurs seront remboursés au mieux en fonction des frais déjà engagés par l'association. Les autres cas de figure ne donnent pas lieu à remboursement ou dédommagement.

Course

Sécurité de chacun

Malgré le soin apporté à la préparation de l'épreuve et malgré les retours d'information pendant la course, le coureur peut être confronté à une situation le mettant dans une situation inconfortable du fait de son niveau, de son état physique ou mental, de l'état du chemin et/ou des conditions extérieures.

Le coureur doit alors s'arrêter et prévenir la direction de course qui l'assistera en conséquence.

En cas de blessure ou d'accident d'un autre concurrent, quelle qu'en soit la gravité apparente, le coureur doit impérativement lui porter assistance et prévenir la direction de course.

Tout manquement sera sanctionné par une élimination immédiate.

Parcours / Contrôles

Le parcours doit être respecté dans son intégralité. Toute erreur doit être signalée au prochain point de contrôle sous peine d'élimination. Des contrôles inopinés seront mis en place.

Tout concurrent absent à un contrôle se verra pénalisé d'un temps supplémentaire ou exclu.

Il est interdit de couper les virages, ce qui favorise l'érosion et détériore les sentiers.

Les sentiers du Beaufortain ne sont pas réservés aux coureurs de l'Ultra Tour du Beaufortain, le code de bonne conduite doit-être respecté notamment dans les descentes : priorité aux randonneurs montants. Le port d'un dossard ne donne pas droit à une priorité.

Abandon

Tout coureur qui abandonne, doit impérativement en avvertir le contrôleur le plus proche et prévenir la direction de course. Tout manquement est susceptible de déclencher des recherches inutiles et coûteuses qui seront facturées.

Le rapatriement du coureur s'effectue par ses propres moyens ou par un moyen proposé par la direction de course, au choix de l'organisation.

Le personnel médical (médecins, infirmiers, secouristes, etc.) peut décider d'arrêter un concurrent par abandon lorsqu'il l'estime nécessaire pour sa santé.

Barrières horaires

Les barrières horaires sont au nombre de 9. Horaires pour un départ à 4 h :

- | | |
|------------------------|---------|
| • Le Planay | 9 h 30 |
| • Barrage de St Guérin | 13 h 30 |
| • Conchette | 16 h 30 |
| • Cormet de Roselend | 19 h 30 |
| • Hameau de la Gittaz | 23 h 15 |
| • La Journée | 3 h 00 |
| • Hauteluce | 4 h 45 |
| • Les Saisies | 6 h 30 |
| • Arrivée | 10 h 00 |

Les concurrents doivent avoir quitté ces lieux avant l'heure limite.

Dans le cas contraire, le coureur est disqualifié et n'a plus le droit de poursuivre sous la responsabilité de l'organisateur.

Matériel obligatoire

Tout concurrent doit posséder au minimum, en permanence sur lui, le matériel suivant :

- Une réserve d'eau d'une capacité minimale de 1 litre (1 l ou 2 x 500 ml)
- Des réserves alimentaires
- Une veste imperméable avec une capuche fixe
- Un vêtement de rechange pour le haut du corps, à manches longues, en plus de sa première couche et de la veste imperméable
- Un vêtement pour le bas du corps, couvrant de la ceinture aux chevilles
- Une lampe
- Une couverture de survie
- Un sifflet de 50 mètres de portée minimum
- Un téléphone portable chargé, avec le n° du PC Course stocké
- Un gobelet pour le liquide
- Un récipient pour le solide

Matériel optionnel suivant le niveau du coureur, sauf activation par l'organisation :

- Une paire de crampons adaptés aux chaussures, semelle et pointes composées à 100 % de métal. Aucune autre variante (patins en caoutchouc, chaînes (type Yaktrax), etc.) n'est autorisée.

Matériel fortement recommandé :

- Vêtements secs (emballés en sacs étanches), utiles en cas d'accident ou d'immobilisation.
- Bonnet, gants, tour de cou, ...

Les chaussures ouvertes, sandales et autres chaussures non conformes à la pratique de trail en montagne ou ne protégeant pas la totalité du pied ne sont pas autorisées. Les vêtements doivent tous sans exception être à la taille du coureur. Les manchons de compression des membres inférieurs et les manchettes ne sont pas considérés comme vêtements réglementaires.

Le concurrent prenant le départ s'engage à posséder au minimum la totalité du matériel obligatoire. Des contrôles inopinés seront réalisés sur le parcours. En cas de manquement, le concurrent sera éliminé sur le champ.

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier cette liste en fonction de ce qu'elle pense être nécessaire. Soyez attentifs aux communications officielles les derniers jours avant la course.

Bâtons

Les bâtons sont autorisés à condition que le concurrent les transporte sur tout le parcours. (Pas d'aide extérieure).

Ils doivent être pliés au départ.

Assistance

L'aide extérieure est autorisée exclusivement aux abords immédiats des ravitaillements officiels. **L'entrée des accompagnateurs dans les espaces de ravitaillement est interdite.**

Le pacing ainsi que toutes les autres formes d'accompagnement sont interdits sur la totalité du parcours.

Des pénalités allant jusqu'à l'élimination du concurrent seront appliquées en cas de non-respect.

Déchets

Les déchets sont à conserver par le concurrent ou à déposer dans les poubelles prévues à cet effet lors des ravitaillements. Tout manquement à cette règle sera pénalisé.

Pénalités

La direction de course s'autorise à appliquer des pénalités pour tout manquement au règlement ou comportement inapproprié du coureur ou de ses accompagnants

Exemples de disqualifications immédiates :

- Fraude ou tentative de fraude
- Non-assistance à un concurrent
- Défaut de matériel obligatoire

Exemples de pénalités allant de 15 min à la disqualification suivant la gravité :

- Rejet de déchets dans la nature
- Hygiène (boire au goulot des bouteilles de l'organisation, etc.)
- Assistance ou accompagnement hors ravitaillements
- Non-respect d'un bénévole ou de tout autre pratiquant de la montagne

Aspects techniques

Ravitaillements

Ravitaillements prévus sur le parcours :

- Les Chappes (ravito liquide)
- Le Planay
- St Guérin
- Cormet d'Arêches (ravito liquide)
- Conchette
- Cormet de Roselend
- Hameau de la Gittaz
- Entre 2 nans (ravito liquide)
- La Journée
- Hauteluce
- Les Saisies
- Arrivée

Port du dossard

Le dossard doit impérativement être porté **sur le ventre** ou **sur la cuisse droite** et être visible en permanence et en totalité. Un élastique porte-dossard est vivement conseillé pour faciliter le changement de tenue vestimentaire.

Les éléments de reconnaissance automatisée ne doivent pas être détériorés, sous peine de pénalités.

Balisage

L'organisation procède à un balisage à l'aide de jalons, de rubalises, et de quelques points de peinture. Il est complémentaire du balisage permanent, rouge et jaune, du « GRP Tour du Beaufortain » lorsque l'itinéraire est commun.

Les portions effectuées de nuit sont équipées dans la mesure du possible de balises réfléchissantes.

Malgré l'attention portée, le balisage peut disparaître sur une portion plus ou moins longue à la suite d'une malveillance, de la météo, etc. En l'absence de balisage officiel UTB sur une distance de plus de 300 mètres, le concurrent doit obligatoirement rebrousser chemin pour retrouver ce balisage. Le concurrent est réputé suivre le parcours à l'aide des moyens dont il dispose (carte, montre GPS, etc.). L'organisation ne peut être tenue pour responsable de l'absence de balisage ou de l'inadvertance du concurrent.

Attention : les plaquettes « Trail-UTB » ne font pas partie du balisage officiel !

Sac d'allègement

L'organisation fournit aux concurrents un sac destiné au transport de ses affaires de rechange (facultatif), au ravitaillement du Cormet de Roselend. Seul ce sac est transporté.

Ces sacs seront rapatriés sur l'aire d'arrivée dès que possible en fonction de la disponibilité des moyens automobiles. Le rapatriement de ces sacs n'est pas prioritaire.

L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'effets détériorés ou perdus.

Code de la route

Les concurrents doivent respecter le Code de la route. En aucun cas, ils ne sont prioritaires pour les traversées de routes.

✂ *Extrait de : www.securite-routiere.gouv.fr*

✂ *Hors agglomération, vous devez vous tenir sur le côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou en cas de circonstances particulières (zone de travaux par exemple).*

Ne traversez qu'après vous être assuré de pouvoir le faire sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules. Ne traversez jamais en diagonale !

Classement, récompenses et dotations

Catégories

Les catégories sont les catégories officielles de la FFA (SE, MO ... M10).

Lots

- Aucune contrepartie financière ne sera attribuée. Les prix ne sont pas convertibles en valeur monétaire.
- Pour prétendre bénéficier de sa récompense, sauf cas exceptionnel, le lauréat doit être présent à la remise des prix
- Des lots divers, offerts par nos partenaires, seront tirés au sort pendant la remise des prix entre les coureurs ayant pris le départ, ayant passé la ligne d'arrivée ou non, quel que soit leur classement
- En cas d'arrivée ex-æquo, le lot des vainqueurs homme ou femme sera attribué à celui ou celle ayant passé le premier le Col du Grand Fond (point culminant de l'épreuve) ou, à défaut, le 1^{er} col franchi de la journée.

Des lots sont offerts lors de la remise des prix :

- Aux 5 premières femmes et aux 5 premiers hommes du classement général de l'épreuve solo
- Aux 3 premières équipes mixtes et à la première équipe féminine du classement général de l'épreuve relais

Les premiers des catégories de l'épreuve solo, groupées 2 par 2 comme suit, sont également récompensés s'ils ne sont pas déjà récompensés au classement général :

- Première femme et premier homme ES
- Première femme et premier homme SE ou M0
- Première femme et premier homme M1 ou M2
- Première femme et premier homme M3 ou M4
- Première femme et premier homme M5 ou M6
- Première femme et premier homme M7 ou M8
- Première femme et premier homme M9 ou M10

Chaque participant recevra un lot souvenir. Les concurrents terminant le parcours dans les délais reçoivent un lot finisher fonction de la course.

Les concurrents terminant pour la 5^e fois le parcours dans les délais reçoivent un lot spécial « Je l'ai fait 5 fois ! ». Les concurrents terminant pour la 10^e fois le parcours dans les délais reçoivent un lot spécial « Je l'ai fait 10 fois ! ».

Repas

- À l'arrivée des coureurs, un repas de fin de course est servi (y compris durant la nuit)
- Le repas de clôture est servi le dimanche à midi, lors de la remise des prix qui débute à 10 h 00
- Ces deux repas sont compris dans le tarif d'inscription.

Données personnelles

RGPD

L'organisateur fait appel à la société TheWildCompany SARL par l'intermédiaire de son service LiveTrack pour la gestion des inscriptions, du chronométrage et pour l'épauler pendant la course.

Les informations que vous transmettez sont conservées 20 ans à partir de la date de la course, à l'exclusion des certificats médicaux qui sont conservés 10 ans conformément à la réglementation en vigueur.

Les listes d'inscrits, les résultats et les images de la course peuvent être publiés sur le site d'arrivée ainsi que sur les sites internet et les réseaux sociaux des partenaires suivants :

- Organisateur de la course
- Mairies, offices du tourisme et communautés de communes des communes traversées
- Partenaires d'inscription
- Partenaires de chronométrage
- Fédération française d'athlétisme
- ITRA
- UTMB

Les listes peuvent contenir :

- Nom et prénom
- Sexe
- Catégorie
- Nationalité
- Année ou date de naissance (dans le cadre de la transmission des résultats)
- Pays, département et/ou commune de résidence
- Club / Équipe
- Temps de passage
- Classement
- Participations et temps de passage des années précédentes

Pour toute demande de rectification ou de suppression de données, merci de nous contacter à : utb@ultratour-beaufortain.fr.

Droit à l'image

En participant à l'Ultra Tour du Beaufortain, le concurrent accepte l'utilisation par l'organisation et ses partenaires de son image et/ou de sa voix pour toute utilisation en rapport avec l'épreuve.

Il accepte en outre la diffusion des images prises pendant l'épreuve sur les sites et les réseaux sociaux des partenaires cités dans la rubrique RGPD.